

**Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2016**  
**(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions d'obligations sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord et par BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien) et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

**A. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	24 750 776 542,96

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 juin 2016.

**B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	16 626 403 297,97
Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	8 124 373 244,99
<b>Total encours</b>	<b>24 750 776 542,96</b>

**C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts**

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2016 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
1995	-	-
1996	134	595 356,61
1997	176	884 472,05
1998	232	1 573 445,42
1999	580	6 244 823,82
2000	1 009	15 551 862,00
2001	3 526	52 734 336,83
2002	5 138	115 864 972,89
2003	8 714	303 984 238,27
2004	12 551	546 875 348,46
2005	21 216	1 213 408 168,26
2006	22 224	1 454 772 815,63
2007	20 407	1 461 936 830,41
2008	17 380	1 079 806 294,75
2009	26 004	1 727 105 848,12
2010	48 059	3 460 637 382,57
2011	36 236	2 206 029 280,96
2012	23 194	1 867 974 358,40
2013	18 440	2 034 348 482,88
2014	20 981	2 629 700 351,30
2015	28 498	4 321 673 530,62
2016	1 533	249 074 342,71
<b>TOTAL</b>	<b>316 232</b>	<b>24 750 776 542,96</b>

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2016 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	14 577	92 306 604,85
1	14 286	225 275 930,44
2	14 959	362 658 651,99
3	18 360	639 930 989,33
4	20 387	930 833 229,94
5	18 827	940 489 344,29
6	17 588	991 293 327,02
7	15 523	953 642 173,10
8	18 122	1 311 942 582,17
9	19 276	1 538 550 643,11
10	17 266	1 396 596 579,01
11	15 757	1 409 789 484,91
12	12 433	1 216 254 746,53
13	16 257	1 797 134 700,82
14	16 258	1 903 462 157,63
15	10 802	1 158 860 793,96
16	9 709	1 210 856 020,29
17	8 151	1 110 082 553,92
18	10 991	1 588 047 791,72
19	10 389	1 592 148 322,83
20	4 126	479 009 004,99
21	3 118	399 347 503,36
22	2 031	285 758 991,21
23	3 299	577 941 519,45
24	2 807	521 850 441,83
25	532	67 019 385,23
26	320	38 737 928,66
27	52	6 052 237,68
28	22	3 860 970,39
29	7	1 041 932,30
30	-	-
	<b>316 232</b>	<b>24 750 776 542,96</b>

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	24 750 776 542,96	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	16 626 403 297,97	69,66%
80% valeur du bien réévalué	7 242 015 570,40	30,34%
<b>Total général</b>	<b>23 868 418 868,37</b>	<b>100,00%</b>

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

**II. Expositions sur des personnes publiques**

NEANT

**III. Organismes de titrisation et entités similaires**

NEANT

**IV. Valeurs de remplacement**

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2016	Valeurs au 30/06/2016	Dépôts au 30/06/2016	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France			488 424	A-1/P-1/F1
Société Générale SA Total			<b>488 424</b>	

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2016	Valeurs au 30/06/2016	Dépôts au 30/06/2016
Disponibles			488 424
< 1 an			0
2			0
3			0
4			0
5			0
6			0
7			0
8			0
9			0
10			0
<b>Total</b>			<b>488 424</b>

B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT

C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale **sur le deuxième trimestre 2016 : 4,63 %**

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale **sur les 12 derniers mois : 6,70 %**

## VI. Risque de taux

Suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, SG SFH a retiré l'ensemble de ses swaps d'actif et de passif.

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 juin 2016 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 30/06/2016	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M Micro couverture sur obligations foncières	0	100%	0%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1% (en milliers d'euros)	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
Juin 2016	633.45	633.45	0	0

La Sensibilité de la position de taux reste stable par rapport au trimestre dernier.

## VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 30 juin 2016, soit 4,63%.

A partir du 30 juin 2016, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 492.18 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre. Cette position de liquidité minimale traduit le fait que le montant du Pré-maturity Test reste désormais dans les comptes de SG SFH et n'est plus remplacé.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.